



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 041/CENI/2023

Dans le souci de clarifier l'appartenance des partis politiques aux regroupements politiques et d'accélérer le traitement des dossiers de candidature à la députation nationale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) invite les Chefs des regroupements politiques, régulièrement désignés, à bien vouloir déposer, en toute urgence, au Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, la liste des partis politiques constitutifs de leurs regroupements respectifs, endéans 48 heures dès diffusion du présent communiqué.

Une copie de ces listes, accompagnée de l'accusé de réception du Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, doit être immédiatement déposée au Secrétariat Exécutif National de la CENI sis au 4471 du Boulevard du 30 juin dans la Commune de la Gombe à Kinshasa, au plus tard le 08 août 2023 à 16h00.

Fait à Kinshasa, le 05 AOUT 2023



Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur